

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

COMMUNE IGNY

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- ☐ Installations classées pour la protection de l'environnement
- ☐ Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- ☐ Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- ☐ Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- ☐ Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- ☐ Carte communale
- ☐ Classement de voirie
- ☐ Divers

relatif à : La Procédure de modification du Pcu
n°2

REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

Objet de la concertation : Procédure de modification du PLU

Fixation des modalités de concertation :

Délibération n° 2026-06-11-10 du 11 juin 2026

Durée de la concertation : 2 juillet 2026 au 4 septembre 2026

Les lundis, mardis, mercredi, vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Les jeudis et samedis de 9h00 à 12h00 (À l'exception du dernier samedi
du mois où la mairie est fermée)

ATTENTION : l'accueil de la mairie sera fermé le lundi 13 juillet 2026

Siège de la consultation : Hôtel de Ville – 23 Avenue de la Division Leclerc

Le registre de concertation :

Comportant feuillets non mobiles, est destiné à recevoir les observations du public ; ces
dernières peuvent aussi être adressées par écrit avec accusé réception à :

Hôtel de ville

23 Avenue de la Division Leclerc

91430 Igny

(Projet : Concertation préalable - Modification n°2 du PLU))

Par voie électronique à : concertationplu@igny.fr

Rapport et le bilan de concertation :

- Seront tenus à la disposition du public dès leur réception au : Service urbanisme – 8,
rue Ampère 91430 Igny aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux.
 - Seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande auprès
du service urbanisme à urbanisme@igny.fr ou à mairie@igny.fr.
-

Célia-Sarah DESIR

De: Eric <eric.dejonc@gmail.com>
Envoyé: mercredi 26 août 2026 22:29
À: Concertation PLU
Objet: Dossier de concertation

Bonjour,

Serait-il possible de recevoir le dossier de concertation par courriel s'il vous plaît ?

Cordialement,

Eric DEJONC



Contribution de l'association AJI-ADEVE à la concertation publique
modification n° 2 du PLU

L'AJI-ADEVE a été partie prenante du groupe de travail ayant contribué à la rédaction des propositions qui doivent améliorer la protection et mise en valeur du patrimoine du bourg. Une grande partie de ses propositions ont été retenues et elle ne peut qu'émettre un avis favorable au projet.

Cependant ce texte a été rédigé il y a près de 3 ans, et des expériences récentes nous amènent aux commentaires complémentaires suivants :

- Les ruelles (Gabriel Perry , Jamey...) doivent bénéficier des mêmes préconisations et protections que les cours et sentes.
- Le pavage des cours, sentes et ruelles doit être ancien ou d'aspect ancien, conforme au pavage traditionnel de ces lieux
- Le revêtement des sentes doit privilégier les pavés et l'herbe, le matériau stabilisé n'est accepté qu'à défaut, en cas d'impossibilité établie.
- Une expérience récente a montré qu'une ruelle/sente peut être utilisée pour contourner la règle la bande des 30 mètres constructibles décrite au PLU. Le PLU doit donc inclure un paragraphe précisant que ces cours, sentes, ruelles publiques ne sont pas des emprises publiques pouvant être prises en compte comme alignement pour déterminer la bande constructible des 30 mètres dans l'ensemble du bourg y compris hors zone protégée UAa
- Comme dans toutes les zones résidentielles d'Igny, et encore plus en zone UAa, il est nécessaire que l'alinéa 7 de l'article 1 du règlement « occupations et utilisations des sols interdites », soit modifié de la façon suivante pour interdire tout dépôt de ferrailles, combustible... couvert ou non couvert :

Article 1) occupations et utilisations des sols interdites

Sont interdits :

.....

7) les dépôts **couverts ou** non couverts de matériaux, ferrailles, machines, combustibles **solides**, déchets



b@bievre.org

Monsieur Francisque VIGOUROUX

Maire d'Igny
Hôtel de Ville
91430 IGNUY

Les Loges-en-Josas, le 1^{er} septembre 2026

Objet : Modification du PLU relative au Bourg d'Igny

Contribution à la concertation publique

Monsieur le Maire,

La prochaine modification du PLU pour laquelle une concertation a été ouverte, porte sur la mise en valeur du patrimoine du Bourg.

Nous tenons à soutenir les propositions formulées lors de la concertation et à partager les réflexions communes à notre association et à l'AJI-ADEVE, à savoir :

- Les ruelles (Gabriel Perry, Jamey...) doivent bénéficier des mêmes préconisations et protections que les cours et sentes ;
- Le pavage des cours, sentes et ruelles doit être ancien ou d'aspect ancien, conforme au pavage traditionnel de ces lieux ;
- Le revêtement des sentes doit privilégier les pavés et l'herbe, le matériau stabilisé n'est accepté qu'à défaut, en cas d'impossibilité établie ;
- Une expérience récente a montré qu'une ruelle/sente peut être utilisée pour contourner la règle la bande des 30 mètres constructibles décrite au PLU. Le PLU doit donc inclure un paragraphe précisant que ces cours, sentes, ruelles publiques ne sont pas des emprises publiques pouvant être prises en compte comme alignement pour déterminer la bande constructible des 30 mètres dans l'ensemble du bourg y compris hors zone protégée UAa ;
- Comme dans toutes les zones résidentielles d'Igny, et encore plus en zone UAa, il est nécessaire que l'alinéa 7 de l'article 1 du règlement « occupations et utilisations des sols

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

www.bievre.org - 2 Grande Rue - 78350 Les Loges-en-Josas - Tél/rép. 01 69 41 83 95



ayba@bievre.org

interdites », soit modifié pour interdire tout dépôt de ferrailles, combustible... couvert ou non couvert .

Nous tenons par ailleurs à vous réaffirmer notre disposition à travailler dans le cadre de toute concertation et groupe de travail que la commune voudra bien mettre en place, dans le cas où une révision du PLU s'avérerait opportune, en particulier pour une mise en conformité au SDRIF-E.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces observations et propositions, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments bien cordiaux.

Jean-Noël Colin

Délégué pour Igny des Amis de la Vallée de la Bièvre

Hervé Hocquard
Président

Les Amis de la Vallée de la Bièvre

Association loi 1901 agréée par le Ministère de l'Environnement

www.bievre.org - 2 Grande Rue - 78350 Les Loges-en-Josas - Tél/rép. 01 69 41 83 95

Célia-Sarah DESIR

De: florian.arnault <florian.arnault@gmail.com>
Envoyé: jeudi 3 septembre 2026 15:12
À: Concertation PLU
Cc: Maxime
Objet: Re: Concertation PLU : renseignements classement des arbres et de la maison

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation du PLU et suite à nos échanges avec le service Urbanisme, je vous transfère (ci-dessous) notre demande pour le classement de nos 2 tilleuls et de notre maison meulière centenaire située au 9 avenue de la Division Leclerc 91430 Igny.

Merci beaucoup pour la prise en compte de notre demande.

Le mar. 25 août 2026 à 14:36, florian.arnault <florian.arnault@gmail.com> a écrit :
Bonjour Madame Désiré,

Dans le cadre de l'évolution du PLU d'Igny et de la phase de concertation qui se déroule du 2 juillet au 4 septembre 2026, nous souhaiterions nous renseigner sur deux points concernant notre propriété.

- Serait-il envisageable que nos deux tilleuls, situés en limite de propriété et donnant sur l'avenue de la Division Leclerc, puissent être identifiés et protégés dans le cadre du futur PLU ?
- De même, serait-il envisageable que notre maison, construite vers 1924, puisse être identifiée comme un bâtiment ou un élément patrimonial remarquable de la commune ?

Par ailleurs, nous souhaiterions également essayer de retrouver quelques informations historiques sur la maison et son environnement au moment de sa construction. Savez-vous s'il serait possible d'avoir accès à des documents d'archives, tels que des plans, photographies ou documents d'urbanisme datant de cette période, permettant de mieux connaître la construction et son environnement vers 1924 ?

Nous vous remercions par avance pour votre aide et pour les éventuelles informations que vous pourriez nous communiquer sur ces différents points.

Bien cordialement,

*Florian Arnault
91430 Igny*

Célia-Sarah DESIR

De: Annie Hebert <an.hebert@icloud.com>
Envoyé: vendredi 4 septembre 2026 15:13
À: Concertation PLU
Objet: Patrimoine d'Igny

Nous avons participé avec les AVB à l'inventaire des cours et maisons anciennes dans le bourg et étions accompagnés d'une habitante née à Igny (que de souvenirs évoqués sur les anciens métiers)scolarisée dans la vieille école qu'il faudrait garder; Les Paléontologues (fouilles au bois de Normandie et collection de fossiles donnés dans l'entrée de la mairie)parlaient d'un musée de la meulière inexistant en France Il faut surtout protéger et réhabiliter l'ancien moulin ; un grand espace permettrait d'accueillir une vraie guinguette sur les bords de la Bièvre ainsi que le rappel de son histoire Les archives consultées à Chamarande ont montré qu'il était mentionné en 1625 Ce serait le second bâtiment ancien après l'église St Pierre Annie Hebert
7 place du Périgord
Igny
Envoyé de mon iPhone

Berger
Levrault